

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 1^{er} avril 2026 fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse

NOR : TRSD2606575A

Le ministre du travail et des solidarités,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6123-5, L. 6211-3 et R. 6123-24,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application de l'article R. 6123-24 du code du travail, le montant affecté aux régions et à la collectivité de Corse par France compétences est fixé à :

1° Quarante-quatre millions cent euros pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis mentionnées au 1° du I de l'article L. 6211-3 du même code ;

2° Quatre-vingt-dix millions quarante-huit milles sept cent cinquante et un euros pour le financement des dépenses d'investissement des centres de formation d'apprentis mentionnées au 2° du I de l'article L. 6211-3 du même code.

Art. 2. – La répartition des deux montants mentionnés à l'article précédent est fixée selon les deux grilles annexées au présent arrêté.

Art. 3. – L'arrêté du 2 décembre 2020 fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L. 6211-3 du code du travail aux régions et à la collectivité de Corse et l'arrêté du 13 mai 2024 fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse sont abrogés.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} avril 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,*

B. MAURICE

ANNEXES

ANNEXE 1

RÉPARTITION DU MONTANT DU FOND DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES RÉGIONS ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Régions	Répartition (en euros)
Auvergne-Rhône-Alpes	4 882 633 €
Bourgogne-Franche-Comté	2 115 190 €
Bretagne	2 002 671 €
Centre-Val de Loire	2 212 182 €
Corse	244 902 €
Grand Est	4 051 957 €
Guadeloupe	348 653 €
Guyane	169 273 €

Régions	Répartition (en euros)
Hauts-de-France	3 923 369 €
Ile-de-France	6 559 035 €
La Réunion	1 035 946 €
Martinique	291 421 €
Normandie	2 702 655 €
Nouvelle-Aquitaine	4 491 288 €
Occitanie	3 009 666 €
Pays de la Loire	3 504 794 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 454 469 €

ANNEXE 2

RÉPARTITION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT
ENTRE LES RÉGIONS ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Régions	Répartition (en euros)
Auvergne-Rhône-Alpes	7 627 760 €
Bourgogne-Franche-Comté	5 182 969 €
Bretagne	3 843 164 €
Centre-Val de Loire	6 042 341 €
Corse	108 690 €
Grand Est	4 518 238 €
Guadeloupe	2 494 513 €
Guyane	67 013 €
Hauts-de-France	11 070 946 €
Ile-de-France	11 508 553 €
La Réunion	987 201 €
Martinique	205 286 €
Mayotte	25 000 €
Normandie	5 550 165 €
Nouvelle-Aquitaine	15 870 328 €
Occitanie	4 605 440 €
Pays de la Loire	8 513 118 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 753 026 €
Saint-Barthélemy	25 000 €
Saint-Martin	25 000 €
Saint-Pierre-et-Miquelon	25 000 €